

<b>Département de l'ALLIER</b>	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
<b>Arrondissement de MONTLUÇON</b>	<b>Présents</b> : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, BIERJON Stéphane, DA SILVA Jonathan, NOUAILLES Didier, DESNOUX Patrice, GUILLON François, LEROY Fabien, LOPES Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques et Mme BESSON Valérie, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, BABUT Fatima, MAJER Lynda, MANSAT Lucette, MONCELON Claire. <b>Excusés</b> : M. BARRADO Alain ayant donné pouvoir à Mme BESSON Valérie Mme CHARRET Audrey ayant donné pouvoir à M. SANVOISIN Christian Mme TYNDIUK Allyssone ayant donné pouvoir à M. DA SILVA Jonathan M. TOULOUSE Serge
<b>Commune de DESERTINES</b>	<b>Secrétaire</b> : M. GUILLON François

### DELIBERATION N°2023-03-08

#### OBJET : PRINCIPE DE CRÉATION D'EMPLOIS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES »

**CONSIDÉRANT** que le dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi,

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le tryptique « Emploi - Formation - Accompagnement », un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours, tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail,

**CONSIDÉRANT** que ce dispositif, qui concerne les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat,

**CONSIDÉRANT** que les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé et que ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi, dans la limite de la valeur du SMIC,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**D'AUTORISER** le recrutement de deux personnes, maximum, ayant le profil pour rentrer dans le dispositif « Parcours Emploi Compétences » pour des contrats d'une durée de 12 mois, et pour une durée hebdomadaire de travail de 26 heures maximum.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,  
Ch. SANVOISIN.

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le 03.10.2023  
et de la publication ou notification  
le 03.10.2023

Le Maire,



Handwritten signature of Ch. SANVOISIN and a circular official stamp of the Municipality of Desertines, Allier, with the number 03630.